

# Les Autochtones en milieu urbain : Une identité revendiquée



Regroupement des centres  
d'amitié autochtones du Québec

Juillet 2006

*« Nous ne sommes pas d'hier, mais c'est de là que nous prenons élan, direction, vocation, chemin. Nous sommes Indiens, nous sommes flèches dans l'air, étant ce que nous sommes, et ce que nous fûmes, cherchant à être chemin vers l'avant. Rien ne nous gouverne, sauf ce qui a été choisi par nous. La force d'hier, le souffle actuel du vent et le destin nous disputent le chemin mais, c'est nous qui décidons. »*

Sous-commandant Marcos, La marche des zapatistes, 2001.



## Table des matières

Introduction .....	5
Les Centres d'amitié autochtones : une histoire, un mouvement, des gens .....	5
Le Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec .....	6
Portrait général des Autochtones en milieu urbain au Canada .....	7
La réalité socio-économique des Autochtones.....	9
L'émergence des communautés autochtones urbaines au Québec .....	11
Vivre en ville et continuer d'être Autochtone.....	13
Les Autochtones en milieu urbain : nouveaux enjeux, nouveaux défis .....	14
Les Autochtones en milieu urbain : une identité revendiquée.....	15
Le défi de la cohabitation .....	19
Le réseau des centres d'amitié autochtones du Québec.....	21
Bibliographie .....	22

Crédit-photo : Paul Brindamour



***Cette réflexion collective a été réalisée par les acteurs du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec. Celle-ci présente les enjeux ainsi que les défis des Autochtones qui composent avec la réalité urbaine et constitue la plateforme du Mouvement.***



## Introduction

Est-il possible d'être « Autochtone » en ville ? La ville est un choix pour certains ; pour d'autres, une obligation. Les Autochtones dans les villes, de par leur condition même, vivent aujourd'hui une situation si précaire qu'elle les oblige à se poser des questions de fond, non seulement sur leur propre sort, mais aussi sur l'avenir de leurs frères et soeurs vivant en communauté. Les Autochtones en milieu urbain, en s'éloignant de leur communauté et en résidant en ville, en viennent non seulement à perdre la protection naturelle de leur communauté d'origine mais, encore à affronter directement un milieu allochtone qui, sans leur être nécessairement hostile, n'en défend pas moins des coutumes et des valeurs bien éloignées de celles qui les définissent en propre.

Pour assurer la préservation de leur culture et leur identité en ville, les Autochtones en milieu urbain sont loin de s'être croisés les bras et d'avoir attendu qu'on leur suggère des solutions. Au contraire, ils se sont regroupés et ils ont créé des lieux de rencontre qui contribuent à leur renforcement identitaire, culturel, social, économique et politique. En ce sens, le Mouvement des centres d'amitié autochtones constitue un réseau efficace et accessible qui favorise l'épanouissement d'une communauté émergente : la communauté autochtone urbaine.

*PASHKABIGONI* est un mot algonquin qui décrit le phénomène de dispersion du pollen libéré par les fleurs. *PASHKABIGONI* peut également traduire une réalité nouvelle : celle du mouvement des Autochtones vers les villes, à la manière d'une « diaspora autochtone ». La diaspora se définit comme « la dispersion d'une communauté à travers le monde ». Avec le phénomène d'urbanisation de plus en plus accentué chez les Autochtones, nous constatons chez ces derniers une volonté à définir leur place, leurs valeurs et leur avenir en tant qu'Anishnabe, Eeyou, Attikamekw ou autre au sein de la société dominante tout en conservant leur identité propre.

### **Les Centres d'amitié autochtones : une histoire, un mouvement, des gens**

Le Mouvement des Centres d'amitié autochtones est présent à l'échelle nationale depuis plus de cinquante (50) ans. Ainsi, au Canada, il existe 117 Centres d'amitié autochtones qui oeuvrent auprès de la population autochtone urbaine. Ces derniers sont regroupés à l'intérieur de l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA). Au Québec, le mouvement aura bientôt trente-cinq



(35) ans d'existence et compte sept (7) Centres d'amitié autochtones<sup>1</sup> et un huitième est en voie de développement à Sept-Îles. Améliorer la qualité de vie des Autochtones, promouvoir la culture et bâtir des ponts avec la communauté allochtone composent la mission des Centres d'amitié autochtones.

Les Centres d'amitié autochtones sont des institutions de services en milieu urbain pour les Autochtones. Ils sont également devenus d'importants organismes d'apprentissage et de formation pour des milliers d'Autochtones. Militant pour les droits et défendant les intérêts des Autochtones, les Centres d'amitié travaillent quotidiennement à favoriser une meilleure compréhension des enjeux, défis et problématiques des Autochtones citadins, non seulement auprès des citoyens allochtones du Québec, mais aussi auprès de nos concitoyens autochtones vivant en communauté.

Depuis leur création, les Centres d'amitié autochtones ont été des incubateurs d'importantes initiatives ayant mené à la mise sur pied de nombreux programmes et services pour les Autochtones qui se retrouvent en ville. Les Centres d'amitié autochtones sont ainsi devenus, au fil des ans, des lieux privilégiés d'expression des besoins, des aspirations et des revendications d'un segment de la population autochtone, ceux vivant en milieu urbain.

## **Le Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec**

Il y a près de trente ans, les Centres d'amitié autochtones du Québec se sont dotés d'une structure provinciale de concertation, de coordination et de représentation : le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ).

Le RCAAQ représente, depuis 1976, les intérêts des Centres d'amitié autochtones du Québec. Le RCAAQ est un mouvement populaire composé à la base des Autochtones vivant ou de passage en milieu urbain et des Centres d'amitié autochtones. La diversité des individus qui compose le mouvement fait en sorte que notre mission est axée sur le mieux-être des gens et des collectivités à l'intérieur d'une approche communautaire. Cette approche tient compte du développement culturel, social, économique et politique. De plus, nous offrons un espace démocratique où une voix collective s'exprime dans le respect des différences (nations, cultures, langues, lieu de résidence) et où la diversité est source d'enrichissement. Enfin, le RCAAQ a été fondé par les Autochtones et pour les Autochtones.

---

<sup>1</sup> Centres d'amitié autochtones au Québec : Montréal, Québec, La Tuque, Val-d'Or, Senneterre, Chibougamau et Lanaudière.



La mission du RCAAQ est de militer en faveur des droits et des intérêts individuels et collectifs des Autochtones composant avec la réalité urbaine. Notre mission s'articule à deux niveaux. Ainsi, le RCAAQ appuie les Centres d'amitié autochtones du Québec en soutenant, entre autres, le développement et la mise en oeuvre de projets et de programmes d'envergure provinciale. Il appuie ses membres dans la réalisation de leur mission en apportant conseils, support et ressources techniques. Par ailleurs, le RCAAQ effectue de la représentation pour ses Centres et établit des partenariats à l'échelle provinciale et nationale. Il encourage la concertation et l'échange entre les membres des Premières Nations du Québec et les différentes instances gouvernementales. Enfin, le RCAAQ assure à ses membres un service de communication dans les deux langues officielles du Canada.

Bref, le RCAAQ est une structure de concertation, de communication et d'échange, un lieu de réflexion et un point d'appui pour les Centres d'amitié autochtones au Québec, ainsi que l'interlocuteur privilégié auprès des instances gouvernementales fédérales, provinciales de Premières Nations et institutions autochtones<sup>2</sup> et allochtones.

Le RCAAQ joue donc un rôle important dans la dynamique autochtone urbaine du Québec et évolue dans un environnement en pleine mutation.

### **Portrait général des Autochtones en milieu urbain au Canada**

Au Canada, nous recensons 976 000 Autochtones, le terme comprenant les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Ce nombre représente 3,3% de la population canadienne. Or, nous estimons que ce nombre augmentera et ce, de façon significative. Par ailleurs, 48%<sup>3</sup> des Autochtones vivent à l'extérieur des réserves. Au Québec, la population autochtone est estimée à 1.1% de la population totale. Trente-sept pourcent (37%) des Premières Nations et des Inuit vivent hors de leur communauté d'origine au Québec. En somme, sans atteindre le chiffre de la moyenne au Canada des Autochtones hors réserve (48%), la population Première Nation et Inuit hors réserve du Québec représente néanmoins une proportion substantielle, soit entre le ¼ et le 1/3 des Indiens inscrits du Québec.

---

<sup>2</sup> L'Association nationale des Centres d'amitié autochtones, L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Les Services parajudiciaires autochtones du Québec, La Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec, certains groupes de travail de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec, Le Comité aviseur à l'action communautaire autonome du Québec.

<sup>3</sup> STATISTIQUE Canada 2001, Profil de la population autochtone, 2001. Ottawa, Gouvernement du Canada. Les données acceptées sont celles du recensement qui ont été rajustées pour tenir compte des réserves partiellement dénombrées en 2001.



La présence autochtone dans les grandes villes canadiennes est donc significative. Dans le rapport de la *Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones*, il est question d'un mouvement d'urbanisation accéléré depuis les trente dernières années. Nous pouvons y lire que : « selon les prévisions, la population autochtone urbaine doublera d'ici 2016.<sup>4</sup> »

La population autochtone qui compose avec la réalité urbaine est en pleine expansion. En fait, entre 1971 et 1996, de nombreux experts estiment qu'elle fut au coeur d'une véritable explosion démographique. Pendant cette période, la population autochtone dans les villes a augmenté de plus de 250%, soit huit (8) fois plus que la population canadienne. Un grand nombre de facteurs ont influencé la croissance plus rapide de la population autochtone urbaine : d'abord, l'accroissement naturel de la population et la migration des populations autochtones dans les régions urbaines. Toutefois, un autre facteur non-négligeable explique la récente explosion démographique des populations autochtones, soit le concept de la « mobilité ethnique<sup>5</sup> ». La mobilité ethnique est le phénomène par lequel les personnes et les familles vivent des changements dans leur appartenance ethnique. En résumé, la notion de mobilité ethnique fait référence à la complexité engendrée par le concept d'auto-identification utilisé par Statistique Canada pour définir l'appartenance à un groupe autochtone au Canada.

Afin d'illustrer davantage l'impact du facteur de mobilité ethnique, prenons l'exemple de la Loi C-31, adoptée en 1985. La promulgation de cette loi a amené un nombre important d'individus à retrouver leur statut d'Indien, au sens de la Loi sur les Indiens, principalement des femmes. Ces femmes indiennes ont été « ré-inscrites » au Registre des Indiens du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada et ont ainsi regagné leur statut. Ce statut leur avait été enlevé sur la base qu'elles avaient épousé des allochtones. En 1999, près de 115 000 personnes s'étaient réapproprié leur statut Indien, en vertu de la Loi C-31. 70% de celles-ci vivaient hors réserve.

Les démographes font également l'observation que « la mobilité ethnique .... résulte du changement d'appartenance ethnique d'une personne au fil du temps. » Des facteurs sociaux tel que la perception générale améliorée et la restauration de l'image et la fierté des peuples autochtones, combiné au concept d'auto-identification de Statistique Canada, pourraient inciter certaines personnes à se déclarer Autochtone.

En résumé, l'importante croissance de la population autochtone urbaine repose sur trois principaux facteurs : la croissance naturelle de la population, l'exode

---

<sup>4</sup> COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, volume 1 à 5. Ottawa, Gouvernement du Canada, 1996.

<sup>5</sup> Guimont E. « Mobilité ethnique et croissance démographique des populations autochtones du Canada » Des gens d'ici. Les Autochtones en milieu urbain 2003. Ottawa, gouvernement du Canada. Page 39.





des communautés vers les villes et la mobilité ethnique. Nonobstant ces précisions, le recensement de 2001 confirme que la population autochtone a plus que doublé dans la plupart des grandes villes canadiennes.

## **La réalité socio-économique des Autochtones**

Les populations autochtones sont parmi les groupes au pays dont les taux de pauvreté sont les plus élevés. Cette réalité a d'ailleurs été soulignée lors du discours du Trône de 2004 par le Premier Ministre de l'époque, Paul Martin:

*« Il existe une facette de la société canadienne, une facette de notre histoire, qui jette une ombre sur tout ce que nous avons réalisé. L'écart qui persiste entre les conditions de vie des Autochtones et celles des autres Canadiens est intolérable<sup>6</sup> »*

En avril 2005, l'enquêteur spécial de l'ONU pour les droits humains et les libertés fondamentales des peuples indigènes, Rodolfo Stavenhagen, a remis un rapport faisant état des disparités entre Autochtones et les autres Canadiens. M. Stavenhagen y stipule que : « *les Autochtones du Canada sont plus pauvres, moins éduqués et en moins bonne santé; ils sont davantage victimes d'exclusion...<sup>7</sup>* ». Le rapport note que le Canada se classe au 8<sup>ème</sup> rang parmi 174 pays inclus dans le Rapport sur le développement humain de l'ONU pour 2003. Mais, il dégringole en 48<sup>ème</sup> position quand nous tenons compte des indicateurs économiques, sociaux, et humains de bien-être et de qualité de vie pour les Autochtones, le situant juste devant le Mexique, c'est-à-dire dans une situation équivalente à celle d'un pays dit du « tiers monde avancé ». Toujours selon cet indice, les Autochtones vivant en milieu urbain au Canada se situent au 37<sup>ème</sup> rang.

La pauvreté est pointée du doigt dans ce rapport. Elle affecte 60% des enfants autochtones et se retrouve de façon aiguë dans les villes. La principale cause de cette pauvreté chez les Autochtones aujourd'hui est le faible niveau d'instruction. Un faible niveau d'instruction mène à une faible participation au marché du travail et cette réalité devient l'héritage des générations qui se succèdent.

En ce qui concerne les Autochtones en milieu urbain, dans un rapport émis en 2005 par Campagne 2000, un réseau pan-canadien qui oeuvre à l'éradication de la pauvreté des enfants et des familles au Canada, nous y lisons :

---

<sup>6</sup> Premier ministre Paul Martin, réponse au discours du Trône, le 3 février 2004

<sup>7</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIS et STAVENHAGEN, Rodolfo. Rapport sur les conditions socio-économiques des Autochtones du Canada soumis à la Commission des droits de la personne de l'ONU. 2005.



*« Il faut absolument répondre adéquatement aux besoins spécifiques des communautés autochtones en milieu urbain, lesquelles regroupent maintenant la majorité des populations autochtones, si nous tenons à ce que les enfants et les jeunes Autochtones s'épanouissent au lieu de simplement survivre<sup>8</sup>. »*

Campagne 2000 dresse le portrait de la pauvreté des enfants autochtones qui vivent en milieu urbain comme suit :

- ✓ *Les enfants (0 à 14 ans) comptent pour 33% de la population autochtone au Canada à comparer à 19% de la population non autochtone;*
- ✓ *Près de la moitié (46%) des enfants autochtones de moins de quinze ans vivent dans une famille monoparentale;*
- ✓ *Quarante pour cent (40%) des enfants autochtones vivant à l'extérieur d'une réserve sont pauvres;*
- ✓ *Un enfant sur quatre enfants autochtones vivant à l'extérieur d'une réserve vit dans un logement insalubre à comparer à 13% de tous les enfants au Canada.<sup>9</sup>*

Cette réalité, qui frappe les peuples autochtones, a été au coeur des discussions qui se sont tenues au cours de la rencontre des Premiers Ministres et des leaders autochtones du pays. Cette rencontre au sommet s'est tenue à Kelowna en novembre 2005. Les leaders se sont engagés à réduire la pauvreté chez les Autochtones d'ici 10 ans. Rappelons que le présent gouvernement a promis dans sa plate-forme électorale de janvier 2006 : d'*« améliorer la qualité de vie des Autochtones en matière de santé et services sociaux, d'éducation, d'infrastructure, de sécurité publique et de favoriser le développement économique en créant des opportunités pour le faire<sup>10</sup>. »*

En réponse à ces promesses électorales, l'Association nationale des centres d'amitié autochtones (ANCA) interpelle le gouvernement Harper en ces termes:

*« Si le nouveau gouvernement est vraiment résolu à réduire l'écart qui existe entre les Autochtones et les autres Canadiens en matière de possibilités et de perspectives d'avenir, il devra adopter une stratégie*

---

<sup>8</sup> Campagne 2000 « Une décision s'impose au Canada : Abolissons la pauvreté ».Le rapport 2005 sur la pauvreté des enfants au Canada.

<sup>9</sup> Idem.

<sup>10</sup> CONSERVATIVE PARTY OF CANADA. Conservative party's commitment to Canada's First Nations. 2006.



*concrète visant les Autochtones en milieu urbain et fournir les ressources nécessaires à sa réalisation<sup>11</sup>. »*

## **L'émergence des communautés autochtones urbaines au Québec**

Aujourd'hui, nous pouvons confirmer que nous assistons, au Québec, à l'émergence de communautés autochtones urbaines. Contrairement aux provinces de l'Ouest canadien, les études, les recherches et les analyses exhaustives sur la réalité des Autochtones en milieu urbain au Québec sont pratiquement inexistantes. Peut-être que cela provient du fait que la migration vers les centres urbains s'est amorcée plus tard. En fait, dans l'Ouest, le phénomène d'urbanisation des Autochtones remonte aux années 1950. Au Québec, la migration des réserves vers les villes s'est plutôt accentuée vers le milieu des années 1970. Les villes de Montréal, Québec, Val-d'Or, Chibougamau, Sept-Îles et La Tuque ont connu l'affluence des Autochtones à cette époque. Aujourd'hui, ces villes - ainsi que Gatineau, Roberval, Baie-Comeau, Maniwaki et Joliette - comptent une présence autochtone importante et visible. Évidemment, cette présence fait jaser en ville! À Val-d'Or, par exemple, sur les trottoirs de la rue principale, les visages cris, anishnabek, attikamekw et inuit s'entremêlent à ceux des Québécois. Longtemps invisibles, les Autochtones représentent maintenant un segment important de la population qu'il est impossible d'ignorer, et ce nombre ira en augmentant.

Après plus de 35 ans d'urbanisation chez les Autochtones au Québec, nous pouvons affirmer qu'en 2006, il existe maintenant une identité autochtone, teintée par la réalité urbaine, forte et diversifiée, dans les villes comme dans les réserves. Ces communautés urbaines, géographiquement dispersées, sont composées d'une grande diversité culturelle et linguistique. Nombreux sont les membres de cette communauté qui conservent des liens étroits avec leur communauté d'origine. Au Québec, au cours des trois dernières décennies, ces communautés ont mis en place une infrastructure solide ainsi que des institutions et des organismes, dont le réseau des Centres d'amitié autochtones. Architectes de ces organisations de développement communautaire, social, culturel et économique, ces communautés se sont soucié de préserver une identité culturelle autochtone originale et dynamique.

En fait, les chercheurs qui s'intéressent aux problématiques vécues par les Autochtones qui composent avec la réalité urbaine au Canada, sont à revoir leur cadre de travail et les concepts fondamentaux de leur réflexion et de leur

---

<sup>11</sup> Association nationale des Centres d'amitié autochtones (ANCA). Communiqué de presse « L'ANCA exhorte le gouvernement Harper à respecter ses engagements électoraux envers les populations autochtones des milieux urbains ». Le 10 mars 2006.



analyse. David Newhouse, professeur au département d'études amérindiennes de l'Université Trent souligne que :

*« le concept d'urbanisation, longtemps abordé sous le seul angle de l'acculturation ou de la dépossession culturelle, requiert au premier chef une actualisation compte tenu de tous les changements qui ont marqué le parcours des Autochtones au cours des trois dernières années<sup>12</sup>. »*

Ainsi, ce qu'il faut en comprendre, c'est que le visage de la population autochtone des villes se transforme. Une partie de cette population, cosmopolite et diversifiée, provient des communautés. Toutefois, de ces communautés urbaines émerge une nouvelle génération d'Autochtones n'ayant jamais connu la vie dans une réserve. Cette réalité urbaine est davantage reconnue et documentée dans les provinces de l'Ouest. Or, au Québec, ce phénomène est relativement récent et donc très peu documenté. Mais l'expérience confirme qu'au Québec, la population autochtone dans les villes compte des membres des Premières Nations et Inuit de deuxième et troisième génération n'ayant jamais vécue dans la communauté dont ils sont membres. Les experts décrivent ce contexte de la façon suivante :

*«...le concept d'assimilation n'est plus approprié pour rendre compte des modalités de la rencontre entre la culture dominante et les cultures autochtones au sein des villes. Cette rencontre connaît de nouveaux modes d'expression plutôt associés à un renforcement de l'identité culturelle autochtone qu'à sa dissolution et à sa désintégration<sup>13</sup>. »*

L'expérience urbaine des Autochtones passe par les institutions communautaires, notamment les Centres d'amitié autochtones. La participation à ces organisations permet d'acquérir un sens de la communauté, une histoire et des valeurs communes. Dans les villes où l'on retrouve un Centre d'amitié autochtone, c'est souvent à travers eux que les gens se lient, se côtoient et se regroupent. Selon notre expérience, les Centres d'amitié autochtones permettent également aux gens de se sentir influents et valorisés. Ils fournissent, entre autres, des occasions d'emploi, de formation, de leadership et de bénévolat. Ces institutions, qui cumulent plus de trente-cinq ans d'histoire au Québec, constituent un moyen efficace pour améliorer la qualité de vie des citoyens autochtones.

---

<sup>12</sup> Lévesque Carole, 2003. La présence des Autochtones dans les villes du Québec : mouvements pluriels, enjeux diversifiés. Tiré de « Des gens d'ici : Les Autochtones en milieu urbain. Ottawa, Gouvernement du Canada, page 34.

<sup>13</sup> Idem.



## **Vivre en ville et continuer d'être Autochtone**

Les Centres d'amitié autochtones s'affairent à reconstruire des espaces d'échanges et de débats qu'on ne retrouve pratiquement nulle part, ni au sein de la société allochtone, ni dans les communautés. Ces espaces d'échanges et de débats permettent, qu'au fil des discussions, les Autochtones dans les villes puissent enfin se faire entendre. Les Centres d'amitié autochtones deviennent ainsi des espaces réduisant le fossé entre la ville et la communauté, entre l'urbanité et les territoires. En réaction à la volonté de plus en plus exprimée par les Autochtones de s'affirmer et d'exercer du pouvoir sur leur vie, les Centres d'amitié autochtones créent des espaces démocratiques et des lieux d'expression de l'identité autochtone en milieu urbain. Ces espaces sont occupés par des hommes, des femmes, des jeunes, des enfants et des aînés issus des diverses nations autochtones. Ensemble, ils forment des communautés autochtones diversifiées et cosmopolites qui croient en leur survie et qui luttent solidairement avec leur peuple.

Malgré le fait que 48% des Premières Nations au Canada, (37% au Québec) vivent hors réserve, ces derniers sont sous-représentés dans les institutions démocratiques, que ce soit au niveau des gouvernements des Premières Nations ou de leurs structures régionales, qu'au niveau des institutions gouvernementales fédérales et provinciales. À moyen et long terme, cette sous-représentation nourrit un déficit démocratique risquant de porter atteinte de manière grandissante à la légitimité des institutions autochtones et à engendrer de nouvelles formes d'instabilité politique. L'exclusion implicite des personnes vivant hors réserve risque même, dans certains cas, de remettre en cause la validité des négociations territoriales et des règlements et traités subséquents. La réalité vécue par les membres vivant dans les communautés affecte celle des membres vivant dans les villes et vice-versa.

Outre le fait qu'ils vivent en ville, les Autochtones ont besoin de maintenir des relations saines avec leur communauté d'origine pour, entre autres, jouir des mêmes droits que leurs compatriotes, d'un accès au territoire, d'une possibilité d'apporter leur expertise à la communauté, d'obtenir les services auxquels ils ont droit des Conseils de bande et de leur fonction publique autochtone, etc. Dans ce contexte, entretenir une distinction entre les Autochtones vivant sur et hors réserve désavantage ceux en centre urbain. Nous avons tous intérêt à réduire ces facteurs de division et renforcer nos solidarités. Nous devons innover pour unir nos forces et favoriser la complémentarité.

Les Centres d'amitié autochtones du Québec contribuent à promouvoir les valeurs démocratiques et à encourager le plein exercice d'une citoyenneté



active par les Autochtones hors-communauté ainsi qu'au renforcement de l'identité autochtone dans un contexte moderne en pleine mutation.

### **Les Autochtones en milieu urbain : nouveaux enjeux, nouveaux défis**

Sachant que les enjeux politiques, économiques, culturels, et sociaux sont complexes et importants pour les Premières Nations, la dimension urbaine représente un défi supplémentaire pour le leadership autochtone. Conséquemment, ayant à assumer de lourdes responsabilités afin de favoriser un sain développement de leurs communautés, la question urbaine des Autochtones a longtemps été reléguée au second plan. De plus, l'ambiguïté juridictionnelle qui entoure la responsabilité gouvernementale et les champs de compétence est également un obstacle à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens autochtones en milieu urbain. Malheureusement, cette situation fait en sorte que les Autochtones en milieu urbain se retrouvent entre deux chaises, celle du gouvernement fédérale et celle de la province.

Selon la *Loi constitutionnelle de 1867*, les « *Indiens et les terres réservées pour les Indiens* » relèvent exclusivement du gouvernement fédéral. Cette compétence fédérale s'étend aux personnes inscrites sous le régime de la « *Loi sur les Indiens* » ainsi que les Inuit. Par ailleurs, le gouvernement fédéral avance que cette même *Loi constitutionnelle de 1867* l'habilite à s'occuper des affaires des Autochtones, mais ne l'oblige pas à en assumer la responsabilité. Autrement dit, il maintient qu'il est libre de choisir d'exercer ou non sa compétence. Le gouvernement fédéral a généralement décidé d'assumer la responsabilité des Indiens inscrits vivant en réserve, laissant sous-entendre que les Autochtones, y compris les Indiens inscrits vivant hors réserve, relèvent des provinces.

Toujours selon la *Loi constitutionnelle*, les provinces se voient conférer des pouvoirs exclusifs de légiférer dans divers domaines, entre autres en matière d'éducation, de santé, de sécurité publique, de gestion des ressources naturelles, etc. La confusion entourant les responsabilités dans les régions urbaines et hors réserve est ainsi imputable au chevauchement entre la compétence fédérale sur les « *Indiens et terres réservées pour les Indiens* » et les diverses compétences provinciales. Malgré le fait que des changements évidents s'opèrent dans les villes qui connaissent une présence croissante de la population autochtone, le gouvernement fédéral et ceux des provinces continuent de nier leur responsabilité dans cette sphère. Quelles sont les conséquences qui en découlent pour les Autochtones en milieu urbain au Québec? D'abord, la mise en place de politiques et de programmes cohérents et de grande portée sont inexistantes au Québec. Deuxièmement, le manque de recherche sur la réalité des Autochtones vivant en milieu urbain ainsi que le manque de connaissance des autorités compétentes empêchent l'organisation



de services et de ressources appropriés dans les villes pour les Autochtones. Enfin, par cette négligence de prendre ses responsabilités, l'harmonie dans les villes qui comptent une population autochtone de plus en plus importante peut être compromise. L'heure est venue au Québec d'entrer dans un mode de sensibilisation, de faire un diagnostic approfondi des enjeux et des défis touchant les Autochtones en milieu urbain et d'agir, en concertation étroite avec les principaux intéressés.

Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent mettre de côté leurs conflits de compétences et collaborer à la mise en place de services adaptés aux besoins des citoyens autochtones en milieu urbain. Qui saura dénouer l'impasse?

Ce contexte entraîne de lourdes conséquences pour les Autochtones qui composent avec la réalité urbaine. Plus souvent qu'autrement, les Autochtones vivant en milieu urbain au Québec ont été oubliés ou ignorés. Malgré leur nombre croissant et malgré le fait qu'ils vivent d'importantes difficultés à composer avec un nouveau milieu de vie, les Autochtones urbains n'ont pas suscité l'intérêt des différentes autorités concernées. Comme cité précédemment, il n'existe aucune approche globale et systématique en matière de politiques pour les Autochtones en milieu urbain tant au Québec qu'au Canada. Ce fait se traduit d'une part, par le refus des gouvernements d'endosser la responsabilité première des politiques destinées aux Autochtones en milieu urbain et d'autre part, par la rareté des stratégies et des actions politiques en faveur des Autochtones en milieu urbain. Par ailleurs, les Autochtones dans les villes sentent le besoin pressant de recueillir leurs propres données sur eux-mêmes pour que les politiques mises en oeuvre et leurs étant destinées soient justes, adéquates et satisfaisantes. Les Autochtones devraient pouvoir exercer leurs droits et affirmer leur identité, quel que soit l'endroit où ils vivent.

### **Les Autochtones en milieu urbain : une identité revendiquée**

Outre l'ambiguïté dans les champs de compétence quant aux responsabilités à l'égard des Autochtones en milieu urbain, une autre raison complique la mise en place de politiques, de programmes et de services adaptés pour ces populations : le manque de représentation politique efficace.

D'une certaine façon, il n'est pas surprenant qu'il y ait manque ou absence de représentation. À cet égard les experts attestent que :

*« Le problème de rareté des organisations politiques et stratégiques efficaces pour les Autochtones en milieu urbain*



*est compréhensible dans une certaine mesure parce que les principaux intéressés sont loin de former des groupes homogènes. Puisqu'on retrouve autant de cultures et d'identités en milieu urbain, il n'est pas surprenant qu'il y ait manque ou absence de représentation<sup>14</sup> »*

Les revendications des organisations autochtones nationales quant à la représentation des Autochtones en milieu urbain sont à la fois contradictoires et conflictuelles. À cet égard, le chercheur Calvin Hanselmann, spécialiste des questions urbaines chez les Autochtones au Canada, indique que:

*«C'est le cas (contradictions et conflits) quand, par exemple, l'Assemblée des Premières Nations affirme représenter les Autochtones de toutes les Premières Nations (y compris ceux hors réserve), que le Ralliement national des Métis prétend représenter tous les Métis et que l'Inuit Tapiriit Kanatami du Canada affirme représenter tous les Inuit (sans égard à leur lieu de résidence) alors que le Congrès des Peuples Autochtones dit représenter les intérêts de tous les Autochtones hors réserve...<sup>15</sup> »*

Un mandat de représentation politique légitime prend racine à la base. Pour obtenir ce mandat, il faut reconstruire des espaces de débats et d'échanges afin de permettre à tous les membres des Premières Nations hors réserve de se faire entendre. Il est risqué de prétendre représenter tous les membres des Premières Nations, Inuit et Métis, puisque la très grande majorité des Autochtones vivant à l'extérieur de la communauté ne peut faire entendre sa voix dans les processus politiques.

Depuis quelques années, il apparaît évident qu'un virage s'est amorcé vers une reconnaissance d'un troisième ordre de gouvernement, celui des Premières Nations. La signature de la Paix des Braves entre le gouvernement du Québec et la Nation Crie en 2002, l'adoption du traité moderne avec la Première Nation Nisga'a de la Colombie-Britannique en 2000 ainsi que la reconnaissance des autorités gouvernementales des Inuit du Nunavut, en sont des exemples récents. De plus, la Cour suprême du Canada a statué récemment sur des questions qui touchent directement les droits des Autochtones en milieu urbain. Nous n'avons qu'à penser au jugement Corbière qui porte sur le droit de vote des Indiens statué vivant hors réserve ou à l'arrêt Pawley qui reconnaît que l'article 15 de la

---

<sup>14</sup> Hanselmann, Calvin, 2003. Permettre la réalisation du rêve urbain : La responsabilité partagée et la mise sur pied d'organisations efficaces pour les Autochtones en milieu urbain. Tiré de « Des gens d'ici : Les Autochtones en milieu urbain. Ottawa, Gouvernement du Canada, page 187.

<sup>15</sup> Idem. Page 189.





*Charte canadienne des droits et libertés*, qui confère une égalité pour tous, s'applique à la notion de résidence. Ces décisions importantes de la Cour suprême du Canada ont provoqué un débat, longtemps souhaité par le Mouvement des Centres d'amitié autochtones, sur la question urbaine au pays et au Québec.

Le transfert de responsabilités et de gestion de plusieurs programmes aux autorités des Premières Nations par le gouvernement fédéral témoigne de cette reconnaissance de plus en plus accrue d'un troisième ordre de gouvernement au pays. Jusqu'à tout récemment, les services aux membres vivant hors communauté, n'étaient pas abordés dans les négociations. Au Québec, c'est lors de la signature de l'entente portant sur le développement des ressources humaines autochtones que la question des services urbains pour les Autochtones a représenté un défi pour la première fois pour les autorités des Premières Nations. À cet effet, des mécanismes décisionnels et d'imputabilité financière ont été créés par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) afin d'administrer la stratégie urbaine de développement des ressources humaines. Après analyse, le RCAAQ a émis d'importantes préoccupations par rapport à ces mécanismes décisionnels et de gestion financière. Le RCAAQ considérait que ces mécanismes étaient restrictifs, puisqu'ils avaient été développés dans une perspective «de communauté», c'est-à-dire en fonction d'une population homogène vivant dans les réserves. Or, les Centres d'amitié autochtones, depuis leur fondation, ont toujours prôné une approche « d'ouverture culturelle » et une politique de « portes-ouvertes »; c'est-à-dire qu'aucune distinction n'est faite à l'égard de la nation d'appartenance, à la langue ou au lieu de résidence. Les programmes et services des Centres d'amitié autochtones sont conçus pour être accessibles à tous. Ainsi, les mécanismes décisionnels et d'imputabilité financière développés par les structures de Premières Nations étaient incompatibles avec notre approche axée sur l'équité, le respect et l'universalité des services en milieu urbain.

Si le modèle de prise en charge portant sur le développement des ressources humaines des Premières Nations, Inuit et Métis au Québec devient la seule façon de faire, il y a lieu de s'inquiéter. Pour s'assurer que l'ensemble des citoyens des Premières Nations dans les villes reçoivent des services de qualité, culturellement adaptés, accessibles pour tous, équitables et financés adéquatement, il faudra que les gouvernements et les autorités autochtones démontrent de la souplesse, de l'ouverture et de la confiance envers les organisations de services existants, tels les Centres d'amitié autochtones. Il faudra aussi reconnaître que l'organisation des services en milieu urbain, son mode de financement et ses mécanismes d'imputabilité diffèrent de ceux des communautés.



Le point de vue des autorités des Premières Nations est qu'elles ont juridiction sur tous leurs membres, peu importe où ils vivent. Certes, cette affirmation est compréhensible sur le plan politique, mais qu'en est-il dans les faits? Dans un document que l'APNQL a soumis, en novembre 2004, à la Commission sur le renouvellement de l'Assemblée des Premières Nations (APN), nous lisons :

« De manière générale, l'APNQL croit que la prestation de services aux membres établis en milieux urbains revient aux collectivités des Premières Nations<sup>16</sup>. »

L'interdépendance des gouvernements de Premières Nations et des Centres d'amitié autochtones du Québec exige que nous nous penchions sérieusement sur le sens de cette relation et que nous développions de nouveaux mécanismes de dialogue et de cogestion en vue de maximiser le bien-être de tous. Loin de prétendre s'usurper aux autorités politiques des Premières Nations, les Centres d'amitié autochtones du Québec agissent en complément aux Conseils de bande pour leurs membres en ville. Toutefois, contrairement aux communautés, les Centres d'amitié autochtones ne peuvent compter sur des territoires et des ressources pour s'acquitter de cette responsabilité. Les Centres d'amitié autochtones du Québec ont adopté un rôle de militant actif visant à influencer les orientations prises en matière d'organisation de services en milieu urbain. Nous sommes d'avis qu'une nation, qui n'offre des services qu'à ses membres résidants plutôt qu'à l'ensemble de ses membres, constate la limite de ses pouvoirs et utilise une définition plutôt restreinte de la notion de citoyenneté. C'est d'ailleurs pourquoi nous insistons pour que la question des services en milieu urbain pour les Autochtones fasse partie intégrante du cadre général qui définira la véritable autonomie des peuples autochtones.

Au Québec, depuis 1992, les Chefs de l'APNQL ont élargi le cercle en incluant à leur table, la voix des femmes, des jeunes et des Autochtones en milieu urbain. Ainsi, une représentante de Femmes autochtones du Québec (FAQ), un représentant du Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec et un représentant du Conseil des jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador (CJPNQL) sont désignés par leur organisation respective pour assurer une représentation à l'APNQL. Ainsi, le RCAAQ occupe un siège non votant, avec droit de parole, à la table des Chefs. Cet élargissement du cercle à l'APNQL est une particularité propre à la région du Québec. En mai 2005, l'APNQL et le RCAAQ ont formalisé cette relation en signant une *Entente de relations* qui reconnaît le RCAAQ comme l'interlocuteur privilégié des questions urbaines touchant les Autochtones au Québec. Ce partenariat établi, au fil des ans, entre le leadership des Premières Nations et le Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec a contribué à une meilleure connaissance et

---

<sup>16</sup> Document soumis à la Commission du renouvellement de l'APN par l'APNQL, 11 novembre 2004, page 26.



un respect mutuel. Certes, il a fallu prendre notre place, petit à petit, faire connaître nos positions et démontrer que l'expérience des uns peut profiter aux autres. Aujourd'hui, le RCAAQ est perçu par les autorités des Premières Nations et leurs structures régionales comme un expert et une voix incontournable des questions urbaines touchant les Autochtones au Québec.

Nous estimons que notre participation active à l'APNQL a grandement contribué à faire connaître les enjeux politiques, sociaux et économiques relatifs à la question urbaine des Autochtones du Québec. Les Centres d'amitié autochtones offrent ainsi de multiples solutions à une réalité touchant les Autochtones, mais également à la société québécoise. Les Centres d'amitié autochtones peuvent jouer ce rôle de catalyseur d'idées, de médiateur dans les milieux, de transformateur de vision politique et de participation citoyenne.

Les Autochtones en milieu urbain ont besoin d'une voix qui puisse porter leurs enjeux et défis sur le plan politique, entendre leurs revendications et ainsi satisfaire leurs besoins, toujours en évolution. Les organismes comme les Centres d'amitié autochtones, leurs regroupements provinciaux et leur association nationale sont des ressources précieuses pour le leadership autochtone qui cherchent à rejoindre leurs membres dans les villes. Certes, pour qu'un dialogue porte fruit, les interlocuteurs doivent faire preuve d'ouverture, d'écoute et de confiance mutuelle.

## **Le défi de la cohabitation**

La présence accrue des Autochtones dans les villes provoque inévitablement des changements dans les rapports entre les citoyens. Le changement n'est pas facile à entreprendre et à accepter. La croissance significative de la présence autochtone provoque l'inconfort, le malaise et même le rejet au sein de la population. Auparavant, nous nous soucions plus ou moins de la présence des Autochtones dans les villes, puisque ces derniers n'étaient que des visiteurs de passage dans la ville. Maintenant, les Autochtones sont devenus des citoyens de la ville qui vivent une réalité différente, des besoins spécifiques et ont des revendications qui leur sont propres.

Les leaders de ces villes se retrouvent devant un défi exceptionnel : faire de leur ville un lieu accueillant et ouvert sur l'Autre. Les Autochtones, citoyens de ces villes, ont également un défi important à relever : celui de participer activement à la transformation sociale de la ville.

Comment travailler vers un idéal de ville? D'abord, en acceptant que le visage de sa ville change. Il faut accepter que les Autochtones, de plus en plus nombreux, ne sont plus des observateurs silencieux. Ils sont des citoyens de la



ville qui contribuent non seulement à son essor économique, mais également à son épanouissement social et culturel. L'avenir des villes ne peut plus être envisagé sans tenir compte de ce segment de sa population. À Val-d'Or, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et le Cégep ont compris que les Autochtones représentent non seulement un potentiel de développement pour leur institution mais, également pour leur propre pérennité. Toutefois, ces institutions d'enseignement sont également conscientes que l'atteinte de leurs objectifs passera nécessairement par un partenariat étroit avec les Autochtones.

Or, il ne faut pas tomber dans le piège du *politically correct*. Nous ne pouvons accepter que ce qui fait notre affaire! La transformation sociale d'une ville requiert une volonté peu commune de toute une communauté afin de relever les nombreux défis qui viennent avec cette nouvelle réalité. Certes, les Premières Nations, les Métis et les Inuit représentent, pour certains, une opportunité d'affaire rentable et pour d'autres, ils sont perçus comme un fardeau social qui coûte cher. Mais, un fait demeure : Autochtones et Allochtones ont à cohabiter ensemble sur un même territoire et dans une même ville. Nous devons amorcer un véritable dialogue, mettre cartes sur table et se donner un projet de société gagnant-gagnant.




Quant à nous, citoyenNEs des Premières Nations, nous devons mieux communiquer nos réalités sociales, économiques, culturelles et politiques à la communauté non autochtone. Notre contribution ne fera que favoriser une meilleure compréhension de qui nous sommes, d'où nous venons et de ce que nous souhaitons pour nous même. Grâce à un dialogue continu, nous surmonterons les préjugés qui découlent d'une méconnaissance de l'Autre.

En 2006, au Québec, nous nous retrouvons devant deux choix : accepter cette cohabitation qui contribue à enrichir les relations ou la refuser en affichant une attitude indifférente ou pire, dégradante et raciste. Soyons francs, réalistes mais soyons surtout sincères et honnêtes dans nos actions et nos relations. Nous sommes tous interpellés à agir afin de contribuer positivement à cette transformation sociale.

Depuis maintenant 30 ans, les Centres d'amitié autochtones du Québec oeuvrent au rapprochement entre les peuples. Les efforts investis par les Centres d'amitié autochtones, afin d'entretenir le dialogue, l'échange et l'ouverture sur l'Autre sont sans relâche. Nous pouvons témoigner, à travers nos expériences, que la transformation sociale des villes est bel et bien amorcée. Elle doit toutefois être portée par tous, Autochtones et Allochtones, afin qu'elle se réalise dans l'équité et la justice pour tous.



## Le réseau des centres d'amitié autochtones du Québec

				Courriel / Email
<b>RCAAQ</b> <b>Josée Goulet</b> Directrice générale	<b>Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec</b> 225, rue Max-Gros-Louis bureau 250 Wendake (Québec) G0A 4V0	418-842-6354	418-842-9795	<a href="mailto:regroupement.org@ac.aira.com">regroupement.org@ac.aira.com</a>
<b>CAAVD / NFCVD</b> <b>Édith Cloutier</b> Directrice générale	<b>Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or / Native Friendship Centre of Val-d'Or</b> 1272, 7 <sup>e</sup> Rue Val d'or (Québec) J9P 6W6	819-825-6857	819-825-7515	<a href="mailto:info@caavd-vdnfc.ca">info@caavd-vdnfc.ca</a>
<b>CEAAS / NFCS</b> <b>Louis Bordeleau</b> Directeur général	<b>Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre / Native Friendship Centre of Senneterre</b> 910, 10 <sup>e</sup> Avenue Senneterre (Québec) J0Y 2M0	819-737-2324	819-737-8311	<a href="mailto:ceaas@hotmail.com">ceaas@hotmail.com</a>
<b>CAAM / NFCM</b>	<b>Centre d'amitié autochtone de Montréal / Native Friendship Centre of Montreal</b> 2001, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2X 2T3	514-499-1854	514-499-9436	<a href="mailto:info@nfc.org">info@nfc.org</a>
<b>CICC</b> <b>Jo-Ann Toulouse</b> Directrice générale	<b>Cree Indian Centre of Chibougamau</b> 95, Jaculet Chibougamau (Québec) G8P 2G1	418-748-7667	418-748-6954	<a href="mailto:cicc.director@ino.com">cicc.director@ino.com</a>
<b>CAALT</b> <b>Christine Jean</b> Directrice générale	<b>Centre d'amitié autochtone La Tuque</b> 544, rue Saint-Antoine La Tuque (Québec) G9X 2Y4	819-523-6121	819-523-8637	<a href="mailto:caalt@hotmail.com">caalt@hotmail.com</a>
<b>CAAL</b> <b>Yannick Dubé</b> Coordonnateur adjoint	<b>Centre d'amitié autochtone de Lanaudière</b> 128, Précieux-sang Joliette (Québec) J6E 2L9	450-760-3865	450-760-9923	<a href="mailto:caal@bellnet.ca">caal@bellnet.ca</a>
<b>CAAQ</b> <b>Jocelyne Gros-Louis</b> Directrice générale	<b>Centre d'amitié autochtone de Québec</b> 234, rue Louis IX Québec (Québec) G2B 1L4	418-843-5818	418-843-8960	<a href="mailto:caaqadm@bellnet.ca">caaqadm@bellnet.ca</a>
<b>CAASI</b> <b>Louise Rock</b> Coordonnatrice	<b>Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles</b> 690, boulevard Laure, bureau 222 A1 Sept-Îles (Québec) G4R 3X2	418-960-5075	418-968-2511	<a href="mailto:caa_si@hotmail.com">caa_si@hotmail.com</a>



## Bibliographie

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR. Mémoire soumis à la Commission sur le renouvellement de l'Assemblée des Premières Nations. Novembre 2004.

ASSOCIATION NATIONALE DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES. Communiqué de presse : L'Association nationale des Centres d'amitié exhorte le gouvernement Harper à respecter ses engagements électoraux envers les populations autochtones des milieux urbains. 10 mars 2006.

CAMPAGNE 2000. Une décision s'impose au Canada : Abolissons la pauvreté. Rapport 2005 sur la pauvreté des enfants au Canada. 2005.

CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE VAL-D'OR et MOUTERDE, Pierre. Pashkuabigoni – Vers la constitution d'une trousse de formation éducative pour les Autochtones en milieu urbain. Décembre 2002

CLOUTIER, Edith. Le défi de la cohabitation entre les peuples. Cahier du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or. Septembre 2005.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, volume 1 à 5. Ottawa, Gouvernement du Canada, 1996.

CONSERVATIVE PARTY OF CANADA. Conservative party's commitment to Canada's First Nations. 2006.

COUR SUPRÊME DU CANADA. Corbière c. Canada (Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) (1999) 2.R.C.S. 1999.

COUR SUPRÊME DU CANADA. R. c. Pawley (2003) 2 R.C.S. 2003.

GUIMONT, Eric. Définitions floues et explosion démographique : identités mouvantes des groupes autochtones au Canada. Des gens d'ici. Les Autochtones en milieu urbain. Ottawa, gouvernement du Canada. 2003.

HANSELMANN, Calvin. Permettre la réalisation du rêve urbain : La responsabilité partagée et la mise sur pied d'organisations efficaces pour les Autochtones en milieu urbain. Des gens d'ici. Les Autochtones en milieu urbain. Ottawa, gouvernement du Canada. 2003.



LÉVESQUE, Carole. La présence des Autochtones dans les villes du Québec : mouvements pluriels, enjeux diversifiés. Des gens d'ici. Les Autochtones en milieu urbain. Ottawa, gouvernement du Canada. 2003.

NADEAU, Jean-Benoît. L'ACTUALITÉ. Abolir la Loi sur les Indiens? Octobre 2004.

NEWHOUSE, David et PETERS Evelyn. Des gens d'ici. Les Autochtones en milieu urbain. Ottawa, gouvernement du Canada. 2003.

ORGANISATION DES NATIONS UNIS et STAVENHAGEN, Rodolfo. Rapport sur les conditions socio-économiques des Autochtones du Canada soumis à la Commission des droits de la personne de l'ONU. 2005.

REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC. Réflexion sur la réalité urbaine des Autochtones. Novembre 2004.

RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE. Février 2004.

STATISTIQUE CANADA. Profil de la population autochtone. Ottawa, Gouvernement du Canada. 2001.

